

# Plans d'urbanisme et places de jeux pour enfants

Autor(en): **Berthoud, Ant.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **26 (1954)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124266>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# PLANS D'URBANISME ET PLACES DE JEUX POUR ENFANTS

PAR M<sup>lle</sup> ANT. BERTHOUD

Dans les Pays scandinaves, architectes, urbanistes et pouvoirs publics ont depuis longtemps uni leurs efforts pour donner à l'enfance la place qui lui revient dans la grande ville, soit en aménageant dans les parcs publics des emplacements spécialement destinés aux ébats des petits, soit en créant des places uniquement réservées à leurs jeux.

Aujourd'hui, plus que jamais, on se rend compte, en effet, que la rue n'est pas un terrain de jeu. Si les enfants s'amuse sur le trottoir, leur ballon aura tôt fait de rouler sur la chaussée, ou le tricycle de franchir les limites permises ; le petit lugeur qui profite de la pente merveilleuse d'un chemin privé ne tardera pas à déboucher sur la route. Et ce sera l'accident ! La circulation intense demanderait une surveillance de chaque instant, que bien peu de parents sont en mesure d'assurer.

Il y a les parcs, direz-vous ! Les parcs avec leurs allées sablées ou recouvertes de fin gravier, leur ornementation florale qui réjouit l'œil des adultes, leur gazon soigneusement tondu et jalonné – cela va sans dire – d'écriteaux « Défense... » Parfois, ici ou là, une place est réservée aux enfants : une balançoire, un tas de sable... et la silhouette de l'agent de police de service, dans le lointain !

Mais la large place asphaltée où les poussettes de poupées, les petits vélos, les trottinettes, les patins à roulettes, les locomotives et camions de toutes tailles réduites et de toutes matières rouleraient avec aisance, où est-elle ?

Mais les pelouses qu'il est permis de fouler, les arbres qu'on escalade, les blocs de pierre qu'on peut utiliser, sont-ils à la portée de nos petits citadins, dans ces parcs ?

Mais les plaies et les bosses souvent inévitables, compagnes des jeux, sont-elles pensées par des mains mater-

nelles ? Les jeux surveillés par l'éducateur qui sait que son rôle n'est pas d'intervenir inopinément, de sévir à la façon du gendarme, mais de guider, de suggérer et, au besoin, de remettre de l'ordre sans en avoir l'air, sont-ils prévus ?

Les Pays nordiques ont voué à la question des terrains de jeux une attention spéciale, et leurs multiples réalisations peuvent nous servir de modèles (voir *Informations sociales*, Paris, mai 1953 : L'aide aux familles en Scandinavie ; les services collectifs).

Au Danemark, la législation même tient compte des places de jeux, puisque celles-ci doivent nécessairement compléter l'équipement de tout groupe de plus de huit logements. Ainsi, dans les grandes villes comme Copenhague, chaque quartier comprend sa ou ses places de jeux, simples, mais équipées de façon à remplir leur but. La loi permet aussi d'exiger des propriétaires d'anciens immeubles, qu'ils assainissent leurs arrière-cours à l'intention des enfants.

En Suède également, les places de jeux sont comprises dans les plans d'urbanisme, et chaque enfant de Stockholm trouvera à proximité du bloc d'immeubles qu'il habite une place d'environ 200 m<sup>2</sup> avec boîte à sable, une surface asphaltée d'environ 1200 m<sup>2</sup> où tous les véhicules d'enfants peuvent circuler et où sont dressés des agrès, un terrain de jeux, enfin, d'au moins 2000 m<sup>2</sup>, ces trois genres de parcs n'étant pas nécessairement groupés au même endroit. A Stockholm, soixante-quatre parcs municipaux ont un vaste espace réservé aux enfants, sous la surveillance d'un moniteur et de quelques aides. Des garderies d'enfants, en plein air, complètent parfois cet équipement et reçoivent les petits pendant que la mère fait ses commissions.



Photo A. Trachsel



Photo Theo Frey



Quelques aspects de la place de jeux pour enfants «Sonnengarten», à Zurich. Photo M. Wolgensinger

judicieusement aménagées, choisies à l'abri du vent, ensoleillées, et où la surface asphaltée jouxtera le terrain vague où la pelouse sera généreusement ouverte aux ébats, où le modeste atelier se dressera, dans un style adapté à son usage. « La véritable place de jeux, dit l'architecte Max Siegenfeldt, de Copenhague, doit comprendre plusieurs éléments: jardin, cachettes, recoins plaisants, pelouse, place pour le jeu de ballon, maison de jeux et petits ateliers. » Il y a là tout un programme, qui compte en Suisse quelques rares réalisations telles que le « Kinderparadies » de Bâle et le « Sonnengarten » de Zurich.

Les spécialistes de l'enfance et de la question sociale cherchent actuellement à mettre l'accent sur cette nécessité du temps présent : des places de jeux pour enfants en nombre suffisant dans nos villes.

Ant. BERTHOUD.

(Clichés mis obligeamment à notre disposition par le « Journal suisse des Instituteurs » et la revue « Pro Juventute ».)

Il existe des « Paradis d'enfants » où les fillettes peuvent, à leur aise, faire le ménage dans de vraies maisons construites à leur mesure, orner l'intérieur de ces habitations lilliputiennes, et surtout y jouer à l'abri, quel que soit le temps.

Mais ce qui rencontre le plus la faveur des enfants, ce sont les terrains de « bric-à-brac », les « cimetières de jouets » (Parc Robinson), où les petits bricoleurs, les futurs constructeurs, les grimpeurs, les brise-tout pourront s'en donner à cœur joie. C'est à Copenhague, dans le quartier ouvrier d'Emdrup, que l'on trouve le modèle du genre véritable chantier de démolition qui fait le bonheur des gosses. Cylindres de ciment, grosses branches et souches, carcasses d'autos, briques, planches, permettent aux bricoleurs de démonter ou de construire, à leur gré. Un petit atelier de peinture, un autre de menuiserie, des brouettes, pelles et pioches sont à la disposition des enfants; l'instinct créateur peut se donner libre cours.

Après les éducateurs et les parents, il est normal que l'attention des architectes et des urbanistes soit attirée sur le problème de l'enfance et qu'ils puissent prendre conscience de la valeur du jeu pour la formation de la personnalité de l'enfant. Leur part sera belle de vouer leurs soins et leurs études à la création de places de jeux



Photo A. Trachsel